

ROYAUME DU MAROC
__**_**_**
OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 32/2021

Le **01 Avril 2021 à 12 Heures 30 mn**, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet **l'Acquisition, l'Installation et la Mise en service des équipements de génie mécanique destinés à l'Institut Spécialisé de Technologie Appliquée AIT MELLOUL, Répartie en lots suivants :**

- Lot n° 1 : Tour à Commande Numérique à 2 axes
- Lot n° 2 : Centre d'usinage 3 axes, vertical
- Lot n° 3 : Equipement Mécanique d'Atelier
- Lot n° 4 : Outilage de Fabrication Mécanique

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

Les cautionnements provisoires sont fixés à la somme de :

- Lot n° 1 : Neuf mille quatre cents Dirhams (9 400.00 DH)
- Lot n° 2 : Dix mille sept cents Dirhams (10 700.00 DH)
- Lot n° 3 : Neuf mille cinq cents Dirhams (9 500.00 DH)
- Lot n° 4 : Mille cinq cents Dirhams (1500.00 DH)

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de

- Lot n°1 : Six cent vingt et un mille cent cinquante Dirhams (621 150,00 DH) en TTC.
- Lot n°2: Sept cent sept mille deux cent cinquante Dirhams (707 250,00 DH) en TTC.
- Lot n°3: Six cent trente mille neuf cent quatre-vingt-dix Dirhams (630 990,00 DH) en TTC.
- Lot n°4: Quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante Dirhams et soixante centimes (93 750,60 DH) en TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPT

Les concurrents peuvent :

- ❖ soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- ❖ soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ;
- ❖ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ❖ Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation

المملكة المغربية
مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
إعلان عن طلب عروض الأثمان المفتوح
رقم 2021/32

في يوم 01 ابريل 2021 على الساعة الثانية عشرة و النصف صباحا، سيتم في مكتب الإدارة العامة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل الكائن بمنقى طريق 50 BO والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر - سidi معروف) - الدار البيضاء ، فتح الأظرفة المتعلقة بطلب عروض الأثمان المفتوح، لأجل اقتاء، تركيب و تشغيل معدات الهندسة الميكانيكية لفائدة المعهد المتخصص في التكنولوجيا التطبيقية ايت ملول ، موزعة على الحصص كالتالي:

- **الحصة 1: مخراطنة و التحكم الرقمي بعمودين**
- **الحصة 2: مركز التصنيع ب 3 محاور، عمودية**
- **الحصة 3: معدات ميكانيكية للورشة**
- **الحصة 4: أدوات التصنيع الميكانيكي**

يمكن سحب ملف طلب العروض بمصلحة الصفقات ب مديرية التموين واللوجستيك الكائنة بمنقى طريق 50 BO والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر - سidi معروف) - الدار البيضاء، كما يمكن كذلك سحبه إلكترونيا من بوابة صفقات الدولة: www.marchespublics.gov.ma وكذا من بوابة مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل على العنوان التالي: www.ofppt.ma

وتبلغ الضمانة المؤقتة

- **الحصة 1: تسعة آلاف وأربعين ألف درهم (9 400,00)**
- **الحصة 2: عشرة آلاف وسبعين ألف درهم (10 700,00)**
- **الحصة 3: تسعة آلاف وخمسين ألف درهم (9 500,00)**
- **الحصة 4: ألف وخمسين ألف درهم (1 500,00)**

والكلفة التقديرية للأعمال المحددة من طرف صاحب المشروع تبلغ

- **الحصة 1: ستة وواحد وعشرون ألفاً وثمانون وخمسمائة وخمسون درهم (621 150,00)** مع احتساب جميع الرسوم
- **الحصة 2 : سبعين ألفاً وسبعين وسبعين وخمسون درهم (707 250,00)** مع احتساب جميع الرسوم
- **الحصة 3 : ستة وثلاثون ألفاً وتسعين وسبعين وتسعين درهم (630 990,00)** مع احتساب جميع الرسوم
- **الحصة 4: ثلاثة وتسعون ألفاً وسبعين وخمسون درهم و ستون سنتيم (93 750,60)** مع احتساب جميع الرسوم

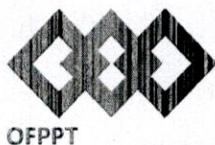
يجب أن يكون كل من محتوى وتقديم ملفات المتنافسين مطابقين لمقتضيات المواد 27، 29 و 31 من نظام الصفقات الخاص بمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل.

ويمكن للمتنافسين :

- إما إرسالها عن طريق البريد المضمون بإفاده بالاستلام إلى المكتب المذكور؛
- إما إيداع أظرفthem مقابل وصل، بمكتب مصلحة الصفقات ب مديرية التموين واللوجستيك الكائنة بمنقى طريق 50 BO والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر - سidi معروف) - الدار البيضاء؛
- إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقبل فتح الأظرفة.
- إما إيداع أظرفthem الكترونيا عبر بوابة الصفقات العمومية وفقا لمقتضيات مرسوم وزارة الاقتصاد و المالية رقم 20-14 (4 شتنبر 2014) ل 8 دوالندة 1435 المتعلقة بتجريد مساطر الصفقات العمومية من الصفة المادية.

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المقررة في المادة 5 من نظام الإستشارة.

كـ ٢٠٢١



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail
Dossier d'Appel
D'offres
Ouvert sur offres de prix
N° 32 / 2021

Financement : Projets OFPPT Hors Coopération

Objet de l'Appel d'offres :

Acquisition, installation et mise en service des équipements de Génie Mécanique destinés à l'Institut Spécialisé de Technologie Appliquée AIT MELLOUL ; répartie en lots suivants :

- Lot N° 1 : Tour à Commande Numérique à 2 axes
- Lot N° 2 : Centre d'usinage 3 axes, vertical
- Lot N° 3 : Equipement Mécanique d'Atelier
- Lot N° 4 : Outilage de Fabrication Mécanique



LA
2

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article n°1: Objet du règlement de la consultation

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet :

Acquisition, installation et mise en service des équipements de Génie Mécanique destinés à l'Institut Spécialisé de Technologie Appliquée AIT MELLOUL ; répartie en lots suivants :

- Lot N° 1 : Tour à Commande Numérique à 2 axes
- Lot N° 2 : Centre d'usinage 3 axes, vertical
- Lot N° 3 : Equipement Mécanique d'Atelier
- Lot N° 4 : Outilage de Fabrication Mécanique

Il est établi en vertu des dispositions de l'article n°18, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement des marchés de l'OFPPT. Toute disposition contraire au règlement des marchés de l'OFPPT est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article n°18 et des autres articles du règlement des marchés de l'OFPPT.

Article n°2 : Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrages du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est : l'**Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT)**.

Article n°3 : Définitions :

Au sens du règlement des marchés de l'OFPPT on entend par :

- 1- **Attributaire** : concurrent dont l'offre a été retenue avant la notification de l'approbation du marché;
- 2- **Autorité compétente** : l'ordonnateur ou la personne déléguée (sous-ordonnateur) par lui pour approuver le marché ;
- 3- **Concurrent** : toute personne physique ou morale qui propose une offre en vue de la conclusion d'un marché ;
- 4- **Groupement** : deux ou plusieurs concurrents qui souscrivent un engagement unique dans les conditions prévues à l'article 140 du règlement des marchés publics de l'OFPPT ;
- 5- **Titulaire** : attributaire auquel l'approbation du marché a été notifiée.

Article n°4 : Conditions requises des concurrents

Conformément aux dispositions de l'article n°24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

Peuvent valablement participer et être attributaire(s) de(s) marché(s) afférent(s) au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales, qui :

- a) justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- b) sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;



- c) sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.

Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- les personnes en liquidation judiciaire ;
- les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article n°142 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation de marchés.

Article n°5 : Justification des capacités et des qualités des concurrents

- I- Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent.

A- Le dossier administratif comprend :

1. Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres:

- a) une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, établie conformément au modèle joint en annexe.
- b) l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant. En cas de groupement, le cautionnement provisoire doit être constitué conformément aux dispositions du § C de l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

N.B : 1- Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements agréés à cet effet par le ministre chargé des finances Marocain (pour les candidats étrangers, ces cautions personnelles et solidaires doivent être avalisé par une banque marocaine).

2- Les pièces a et b ne doivent exprimer aucune restriction ou réserve sous peine d'être rejetées par la commission d'appel d'offres.

Pour les groupements, il y a lieu de produire :

- + Une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- + Une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'**article 40** du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

- a) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent et ce conformément à l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article n°25 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;
- b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- c) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jounada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme ;

* La date de production des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

- d) le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

Pour, les concurrents non installés au Maroc : l'équivalent des attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

HJ SJ

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits ou par une déclaration sur l'honneur dûment certifiée par les autorités compétentes du pays d'origine attestant l'impossibilité de produire l'ensemble ou une partie des documents précités.

B - Le dossier technique comprend :

1. une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations de mêmes familles. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

Article n°6 : Documents à fournir par les établissements publics

Lorsque le concurrent est un établissement public, il doit fournir :

1. Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et en plus des pièces prévues à l'alinéa 1) du I-A de l'article 5 ci-dessus, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;

2. S'il est retenu pour être attributaire du marché :

a) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jounada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

Article n°7 : Contenu des dossiers des concurrents

Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

7.1 -les dossiers administratifs, techniques, prévus à l'article 5 ci-dessus.

7.2- une offre technique :

Les pièces devant constituer l'offre technique sont :



Les « spécifications techniques des fournitures » renseignés conformément au canevas prévu à l'annexe Lot N°1 - Lot N°2 - Lot N°3 - et Lot N°4 - du cahier des prescriptions spéciales et ce, en faisant ressortir les caractéristiques des fournitures proposées par le concurrent, leur marques et leurs références. Cette annexe est signée par le concurrent et étayée par les catalogues et/ou documents relatifs aux « spécifications techniques des fournitures » afférents aux fournitures proposées. Ces catalogues et/ou documents relatives aux « spécifications techniques des fournitures » doivent être cachetés sur toutes les pages et portant le numéro de l'appel d'offres et l'item correspondant.

Il est à noter que :

- Pour le cas d'un groupement, les documents relatifs à l'offre technique sont à signer par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

- Pour les pièces de l'offre technique de la solution variante, les même pièces sont exigés et ce, pour les fournitures proposés au titre de la solution variante.

7.3 - Une offre financière qui comprend :

- a) l'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire conformément au modèle joint au présent règlement.

Cet acte d'engagement dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

- b) le bordereau des prix - détail estimatif établi par le maître d'ouvrage et figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Le bordereau des prix - détail estimatif doit tenir compte de :

- + La saisie doit se faire par les moyens numériques (non manuscrits).
- + Les prix unitaires doivent être libellés en chiffres.
- + Les montants totaux doivent être libellés en chiffres.



En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

7.4 - Le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet

Article n°8 : Offre variante.

Des variantes pourront être proposées par les concurrents.

La présentation des variantes n'implique pas l'obligation pour le soumissionnaire de présenter une offre pour la solution de base initialement prévue.

Les modalités d'examen des offres de base seront effectuées conformément aux spécifications techniques des fournitures proposées annexé au cahier des prescriptions spéciales.

Les modalités d'examen des offres variantes seront effectuées de la même manière que l'offre technique de base.

Les offres variantes présentées par les concurrents font l'objet d'un pli distinct de l'offre de base éventuellement proposée. Dans ce cas, les pièces du dossier administratif visées à l'alinéa 1) du paragraphe I-A de l'article 5 et de l'article 6 ci-dessus, le dossier technique est valable aussi bien pour la solution de base que pour les offres variantes.

Dans le cas où le concurrent ne présente qu'une offre variante, le pli contenant celle-ci doit être présentée conformément à l'article 13 ci-dessous, accompagnée des dossiers prévus à l'article 7 ci-dessus, ainsi que le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet et doit porter en outre la mention " offre variante".

Article n°9: Composition du dossier d'appel d'offres.

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement des marchés de l'OFPPT, le dossier d'appel d'offres comprend :

- Une copie de l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- Le modèle de l'acte d'engagement visé à l'article 7 précité ;
- Le modèle du bordereau des prix - détail estimatif;
- Le modèle de la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 5 précité;

f) Le présent règlement de la consultation.

Article n°10 : Information des concurrents

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient au maître d'ouvrage au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le maître d'ouvrage doit répondre à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue dans le délai prévu ci-dessus.

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent à la demande de ce dernier, doit être communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent dans le portail des marchés publics et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.

Les éclaircissements ou renseignements fournis par le maître d'ouvrage doivent être communiqués au demandeur et aux autres concurrents dans les sept (7) jours suivant la date de réception de la demande d'information ou d'éclaircissement du concurrent. Toutefois, lorsque ladite demande intervient entre le dixième et le septième jour précédent la date prévue pour la séance d'ouverture des plis la réponse doit intervenir au plus tard trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Article n°11 : Modification dans le dossier d'appel d'offres.

Conformément aux dispositions de l'article n°19 § 7 du règlement des marchés de l'OFPPT, exceptionnellement, le maître d'ouvrage peut introduire des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Ces modifications sont communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

Lorsque les modifications nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du paragraphe I-2 de l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPT. Dans ce cas, la séance d'ouverture des plis ne peut être tenue que dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de l'avis rectificatif au portail des marchés publics, du site de l'Office le cas échéant et dans le journal paru le deuxième, sans que la date de la nouvelle séance ne soit antérieure à celle prévue par l'avis de publicité initial.

Les concurrents ayant retiré ou téléchargé les dossiers d'appel d'offres doivent être informés des modifications prévues ci-dessus ainsi que de la nouvelle date d'ouverture des plis, le cas échéant.

Lorsqu'un concurrent estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant compte tenu de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander au maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception, par fax confirmé ou par courrier électronique confirmé, le report de la date de la séance d'ouverture des plis.

La lettre du concurrent doit comporter tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier sa demande de report.

Si le maître d'ouvrage reconnaît le bienfondé de la demande du concurrent, il peut procéder au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ne peut être effectué qu'une seule fois quel que soit le concurrent qui le demande.

Article n°12 : Répartition

Le jugement des offres, prévu pour le présent appel d'offres, est un jugement par lot.

Le soumissionnaire peut faire une offre pour un ou plusieurs lots de l'appel d'offres.

Chaque lot fait l'objet d'un seul marché séparé et les quantités indiquées aux différents lots sont indivisibles. Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble de la quantité indiquée à chaque lot. Les offres partielles, techniques et financières, ne sont en aucun cas prises en considération.



Pour l'attribution, le maître d'ouvrage procède à l'ouverture, à l'examen des offres de chaque lot et à l'attribution par lot.

Les offres de remise sur le prix présentées par les concurrents en fonction du nombre de lots susceptibles de leur être attribués sont prises en considération.

Article n°13 : Présentation des dossiers des concurrents.

Conformément aux dispositions de l'article n°29 du règlement des marchés de l'OFPPT :

A- Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli fermé portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, éventuellement, l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que " le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis ".

B- Ce pli contient trois enveloppes distinctes :

a) La première enveloppe comprend le dossier administratif, le dossier technique, le cahier des prescriptions spéciales dûment signé et paraphé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.

Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention «dossiers administratif et technique».

b) La deuxième enveloppe comprend l'offre financière du soumissionnaire « Une enveloppe pour chaque lot ». Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention «offre financière».

c) La troisième enveloppe contient l'offre technique « Une enveloppe pour chaque lot ». Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention «offre technique».

C- Les enveloppes visées aux paragraphes a, b, et c du B ci-dessus indiquent de manière apparente :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, le cas échéant, l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

Article n°14: Retrait du dossier d'appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau du Service des Marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) à Casablanca, dès la première parution de l'avis d'appel d'offres dans l'un des supports de publication prévus à l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPT et jusqu'à la date limite de remise des offres. Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux concurrents.

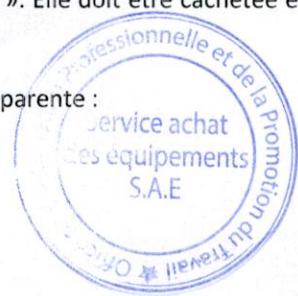
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir du site de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofpt.ma.

Article n°15: Dépôt des plis des concurrents.

Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement des marchés de l'OFPPT, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau de la Direction des Approvisionnements et Logistique (Service des Marchés), sis Intersection de la Route B.O. n° 50 et la Route Nationale 11 Sidi Maârouf – Casablanca MAROC ;
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et l'heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis.



Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

Article n°16 : Délai de validité des offres

Conformément aux dispositions de l'article n°33 du règlement des marchés de l'OFPPT, les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le maître d'ouvrage saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax ou par tout autres moyens de communication donnant date certaine adressée au maître d'ouvrage, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

Article n°17: Langue de l'Offre.

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre échangée entre le candidat et l'OFPPT seront rédigés en Langue Française.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente, des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

Article n°18 : Prix préférentiels pour la formation professionnelle.

Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels pour l'éducation.

Article n°19 : Monnaie de l'offre.

Pour le concurrent non installé au Maroc, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé est l'Euro ou le dollar USA. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les montants des offres exprimées en monnaies étrangères doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghrib.

Article n°20 : Dépenses encourues du fait de l'appel d'offres

Le soumissionnaire supporte toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre à l'OFPPT qui ne pourra, en aucun cas, en être tenu pour responsable, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Article n°21 : Evaluation des offres des concurrents.

Les offres des concurrents admissibles sont examinées conformément aux dispositions des articles 36, 38, 39, 40 et 41 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

Les capacités techniques et financières des concurrents seront appréciées comme suit :

- Seuls seront retenus, les concurrents ayant présenté au moins une attestations de référence, conforme aux prescriptions de l'article 5-alinéa B-2 du présent règlement de consultation ,se rapportant à des prestations de la même famille de celles objet du présent appel d'offres, dont le montant est supérieur ou égal à 25 % de l'estimation des lots concernés, réalisées au cours des années (2010 à 2017)
- Aussi, il est précisé qu'en cas d'attestation délivrée à un groupement, celle-ci sera apprécier pour la cote part réalisé par le (s) concurrent(s) ou à défaut de renseignement, pour part égale du montant globale de l'attestation.

Les offres techniques seront évaluées comme suit :

- La conformité technique des offres (de base et / ou des variantes) sera appréciée, sur la base des documents présentés dans l'offre technique du soumissionnaire et par rapport aux spécifications techniques des fournitures demandées au niveau du CPS.
- En cas de discordance des spécifications techniques entre les pièces de l'offre technique d'un ou plusieurs concurrents, la commission d'appel d'offres peut demander par écrit à l'un ou à plusieurs concurrents des précisions, éclaircissements et/ou des compléments d'information, des données sur leurs offres techniques. Ces éléments qui doivent concerner les documents contenus dans lesdites offres.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications techniques demandées sera déclaré non conforme.

La commission peut, avant de se prononcer, charger une sous-commission technique pour analyser les offres techniques proposées.

Conformément aux dispositions des articles 39, 40 et 41 du Règlement des Marchés de l'OFPPT précité, l'examen des offres financières concerne les seuls concurrents admis à l'issue de l'examen de leurs dossiers administratifs et techniques et leur offre technique y compris catalogues, catalogues, et/ou documents relatives aux « spécifications techniques des fournitures » présentés.

Le marché sera attribué au concurrent, retenu à l'issu de l'examen des dossiers administratifs et techniques, de l'offre technique et de l'offre financière la moins disante par lot.

NB : En application des dispositions de l'article 27 du règlement des marchés l'OFPPT précité, les corrections des erreurs arithmétiques s'effectueront de la manière suivante :

- En cas de discordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et ceux du détail estimatif, les prix du bordereau des prix prévalent ;
- En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement

Etabli par :		Vérifié par le Service des Marchés :
		<p>Le maître d'ouvrage Directeur de l'Approvisionnement et la Logistique</p> <p>Office du Travail * Professionnelle et de la Promotion du travail * Service achats des équipements S.A.E</p>

MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT**A -Partie réservée à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail**

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°..... du

Objet du marché :

Acquisition, installation et mise en service des équipements de Génie Mécanique destinés à l'Institut Spécialisé de Technologie Appliquée AIT MELLOUL ; répartie en lots suivants :

• LOT N° :

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, du règlement des marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014).

B - Partie réservée au concurrent**a) Pour les personnes physiques**

Je (1), soussigné : (Prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu affilié à la CNSS sous le (2) inscrit au registre du commerce de (Localité) sous le n° (2) n° de patente (2) :

b) Pour les personnes morales

Je (1), soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de:
adresse du siège social de la société
adresse du domicile élu
affiliée à la CNSS sous le n° (2) et (3)
inscrite au registre du commerce (localité) sous le n° (2) et (3)
n° de patente (2) et (3)
n° d'identification fiscale
n° de l'identifiant commun de l'Entreprise (2) et (3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :



Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

H.T

A

1) Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix - détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant hors Taxes Hors Droits de Douanes et Hors TVA : (en lettres et en chiffres)
- Montant des droits de douanes (en lettres et en chiffres)
- Montant total hors T.V.A.: (en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA.....(en pourcentage)
- Montant de la T.V.A.: (en lettres et en chiffres)
- Montant total T.V.A. comprise : (en lettres et en chiffres)

L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) (4) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à..... le.....

(Signature et cachet du concurrent)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- Mettre : « Nous, soussignés..... Nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
- Ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

(3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

(4) supprimer les mentions inutiles



11
HE

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Mode de passation : Appel d'offres ouvert sur offres des prix N°..../2021 du .../...../ 2021 àh.....min.

Objet du marché : Acquisition, installation et mise en service des équipements de Génie Mécanique destinés à l'Institut Spécialisé de Technologie Appliquée AIT MELLOUL ; répartie en lots suivants :

Lot N° :

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné : (prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu : affilié à la CNSS sous le n° : (1) inscrit au registre du commerce de(localité) sous le n° (1) n° de patente (1) n° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR(RIB), ouvert auprès de

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de: adresse du siège social de la société adresse du domicile élu affiliée à la CNSS sous le n°(1) inscrite au registre du commerce(localité) sous le n°(1) n° de patente(1) n° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR(RIB) , ouvert auprès de n° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(1)

- Déclare sur l'honneur :

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je rempile les conditions prévues à l'article 24 du Règlement des Marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des Marchés de l'office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
- 3- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;



HI

8

- que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maîtres d'ouvrage a prévues dans ledit cahier ;
 - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées aux Maroc ; (3)
- 5- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 6- m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influencer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
- 7- atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1-02-188 du 12 JOURNADA I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4).
- 8- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- 9- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 10- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

- (1) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- (2) à supprimer le cas échéant.
- (3) Lorsque le CPS le prévoit.
- (4) à prévoir en cas d'application de l'article 139 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- (*) en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.



HJ

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
(C. P. S.)**



H

J

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Marché n° / 2021.

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Entre les soussignés :

d'une part : -----

L'OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL (O.F.P.P.T.), représenté par son Directeur Général,

Et,

D'autre part : -----

La société :

- Titulaire du compte (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

- Adresse du siège social de la société :

- Adresse du domicile élu :

- Affiliée à la CNSS sous le n° :

- Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° :

- Patente n° :

- N° d'identification fiscale

- n° de l'identification Commun de l'Entreprise :

- Représentée par :

Monsieur

Agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet :

Acquisition, installation et mise en service des équipements de Génie Mécanique destinés à l'Institut Spécialisé de Technologie Appliquée AIT MELLOUL ; répartie en lots suivants :

- Lot N° 1 : Tour à Commande Numérique à 2 axes
- Lot N° 2 : Centre d'usinage 3 axes, vertical
- Lot N° 3 : Equipement Mécanique d'Atelier
- Lot N° 4 : Outilage de Fabrication Mécanique

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

- 1- L'acte d'engagement,
- 2- Le présent cahier des prescriptions spéciales,
- 3- Le bordereau des prix - détail estimatif,
- 4- L'offre technique du titulaire,



HJ

2

5- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAGT), approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016).

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit dans règlement relatif aux marchés publics de l'office de l'OFPPT, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 3 : AUTRES TEXTES APPLICABLES

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions notamment des textes suivants :

- Le règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

- Le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.

- La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (B.O. n°5170 du 18/12/2003).

- L'arrêté 2-3663 du 13 /07/2005 portant organisation financière et comptable de l'OFPPT.

- Le décret n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relative au financement des marchés publics.

- Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.

- Le décret n°1.85.347 du 20/12/1985 relatif à l'institution générale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

- La décision du Ministre des Finances et de la Privatisation - DEPP n° 2-0610 du 26 Février 2008 fixant le visa préalable du contrôleur d'Etat de l'OFPPT pour les marchés de fournitures et de prestation de service dont le montant est supérieur à 1 000 000,00 DHS.

Ainsi que tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés publics rendus applicables à la date limite de réception des offres.

ARTICLE N°4 : CARACTERE DES PRIX

Les prix des équipements objet du présent marché sont fermes et non révisables.

ARTICLE N°5 : CONTENU DES PRIX

Les prix de l'équipement sont réputés fermes et non révisables et tiennent compte de tous frais et faux-frais ainsi que de toutes sujétions y compris le transport.

- 1- Prix en HT/HDD/H.TVA : les prix sont des prix rendus droits acquittés, à l'exclusion des droits et taxes à l'importation (se référer aux incoterms de la chambre de commerce internationale pour l'interprétation à donner à cette définition).

- 2- Prix en TTC : les prix sont des prix rendus droit acquittés, comprenant toutes les taxes exigibles, les droits de douanes et la TVA.

Les prix TTC du présent marché s'entendent toutes taxes comprises, notamment la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) instituée par le décret du Rabia II 1406 (20 Décembre 1985).

Pour les entreprises étrangères, le règlement de la TVA sera effectué conformément aux dispositions du code général des Impôts en vigueur

ARTICLE N°6 : DROITS DE TIMBRES

Le titulaire acquitte les droits de timbre dus au titre du marché conformément à la législation en vigueur.



ARTICLE N°7: FORMALITES DE DOUANES ET DU COMMERCE EXTERIEUR

Les équipements du présent marché pourront bénéficier de la franchise des droits de douanes et des taxes à l'importation conformément à la convention de l'UNESCO à laquelle le Maroc a adhéré par Dahir n°1.60201 et n°160.202 du 14 Jourmada I 1383 (3 Octobre1963).

Toutes les formalités d'établissement des demandes d'importation et d'obtention des autorisations d'importation délivrées par l'autorité gouvernementale chargée du commerce et de l'industrie (direction du commerce extérieur et Office des changes) ainsi que toutes les formalités douanières seront réalisées par le titulaire et les frais y afférents seront à sa charge.

A cet effet, le titulaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir les autorisations d'importation dûment visées par les autorités compétentes.

Dans le cas où la franchise est refusée, le remboursement des droits de douanes à l'importation seront réglés sur pièces justificatives à hauteur maximale du montant des droits de douanes et TVA indiqués dans le Bordereau des prix/Détail Estimatif.

Le titulaire est réputé être au courant des démarches à suivre et de la liste des produits susceptibles d'être non autorisés à l'importation au MAROC. Aucune réclamation ne sera admise à cet effet par l'O.F.P.P.T.

L'O.F.P.P.T. s'engage à fournir au titulaire en temps voulu les documents de son ressort et qui sont nécessaires à l'accomplissement des formalités ci-dessus

ARTICLE N°8 : FORMALITES D'EXONERATION DE LA TVA**1. Matériel bénéficiant de la franchise douanière**

Le matériel bénéficiant de la franchise douanière UNESCO bénéficiera d'une exonération de la TVA et ce en application de l'article 8 paragraphe 28 de la loi n°30-85 tel qu'elle a été modifiée et complétée.

L'O.F.P.P.T. demandera l'exonération de la TVA à la Direction des impôts après avoir reçu du titulaire du marché les pièces suivantes :

- La facture pro forma en quatre exemplaires ;
- L'original de la décision soldée de la franchise douanière ;
- L'attestation d'exonération de la TVA dûment remplie en quatre exemplaires.

2. Matériel n'ayant pas bénéficié de la franchise douanière

Les formalités décrites, ci-après, sont conditionnées par le respect des dispositions de l'article n° 7 sus cité.

Si le titulaire ne se conforme pas aux stipulations de l'article n° 7 sus - cité, il ne devra prétendre au remboursement ni des droits et taxes à l'importation ni de la TVA figurant au bordereau des prix – détail estimatif.

a- Entreprise nationale :

Pour les équipements, n'ayant pas bénéficié de la franchise des droits de douanes et des taxes à l'importation, la TVA sera réglée sur la base des prix hors taxes et hors droits de douanes augmenté des droits de douanes à rembourser.



HC

b- Entreprise étrangère :

Pour les équipements, n'ayant pas bénéficié de la franchise des droits de douanes et des taxes à l'importation, la TVA sera réglée conformément aux dispositions du code général des Impôts en vigueur.

ARTICLE N°9 : DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD.**Délai d'exécution :**

Le délai contractuel pour l'exécution des prestations objet du présent marché est de 150 jours (Cent cinquante jours) pour tous les lots.

Ce délai est incompressible, et comprend aussi bien les délais nécessaires à la procédure de franchise, de transbordement et de passage en Douane.

Il commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service dont le modèle est en annexe prescrivant le commencement des prestations objet du présent marché. Ce délai s'applique à l'achèvement de la livraison de la totalité des fournitures incombant au titulaire.

Le délai contractuel reprend 7 jours à partir du lendemain du dépôt des équipements en question dans les locaux de l'OFPPT ;

Ce délai est celui que se réserve l'OFPPT pour la mise en œuvre des modalités de vérification de conformité technique objet de l'article 12 du présent CPS.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

L'O.F.P.P.T. s'engage à fournir au titulaire en temps voulu les documents de son ressort et qui sont nécessaires à l'accomplissement des formalités ci-dessus.

Pénalités de retard :

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations objet du marché dans le délai contractuel, il lui sera appliquée, sans mise en demeure préalable, une pénalité de Un pour mille (1/1000) du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse et ce, par jour calendaire.

Le montant global des pénalités au titre des retards est plafonné à huit pour cent (8%) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Quand le montant des pénalités atteint ce plafond, l'autorité compétente se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions prévues par l'article 79 du CCAGT.

ARTICLE N°10 : CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF

Le cautionnement provisoire qui reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché dans les cas prévus par l'article 18 § 1 du CCAGT est :

- Lot 1 : Neuf mille quatre cent Dirhams (9 400,00 DH)
- Lot 2 : Dix mille sept cent Dirhams (10 700,00 DH)
- Lot 3 : Neuf mille cinq cent Dirhams (9 500,00 DH)
- Lot 4 : Mille cinq cent Dirhams (1 500,00 DH)



8

Le cautionnement provisoire reste acquis au maître d'ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 18 du CCAGT.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant du marché arrondi au dirham supérieur.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

N.B.: Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements marocains agrès à cet effet conformément à la législation en vigueur

ARTICLE N°11: LIVRAISON DES EQUIPEMENTS AU SITE BENEFICAIIRE

- Les équipements seront livrés aux sites bénéficiaires **aux sites bénéficiaires indiqués dans le tableau de répartition.**

Avant de commencer les livraisons, le titulaire doit transmettre à l'OFPPT :

- o Un planning prévisionnel de livraison une fois l'ordre de service de commencement est signé.
- o le programme des livraisons au moins 15 jours avant le début des livraisons dans le site bénéficiaire(s).

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité.

Le responsable du centre bénéficiaire signe les bons de livraison des articles livrés en précisant les dates de livraison.

ARTICLE N°12 : MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE

Sur la base du programme des livraisons, l'OFPPT organise les opérations de vérification de conformité technique du matériel livré dans les sites bénéficiaires suivant un planning communiqué au titulaire.

Le retard enregistré dans l'opération de vérification de conformité technique et de réception, après livraison du matériel, sera à la charge de l'O.F.P.P.T et le délai d'exécution du marché sera prorogé en conséquence.

Le titulaire interviendra pour l'installation des différents équipements dans un délai de 7 jours qui commencera à courir à partir du lendemain de la saisie du titulaire par l'OFPPT l'informant du dépôt des équipements en question dans les locaux de ce dernier ;

Le titulaire procédera à l'ouverture des caisses, l'installation et la mise en marche des équipements. La matière d'œuvre nécessaire aux différents essais est à sa charge.

Les équipements jugés non-conformes sont récupérés par le titulaire dans un délai maximum de 30 jours qui commencera à courir à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des équipements concernés. Passé ce délai l'OFPPT n'est plus responsable des équipements en question.

Le titulaire mettra à la disposition du(es) représentant(s) de l'OFPPT la documentation technique, en langue française, nécessaire à la vérification de la conformité technique des équipement(s).

Les opérations de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité.

L'O.F.P.P.T. procédera à la vérification de la conformité technique de l'équipement avec les spécifications du marché et avenant(s) (marque, référence, origine, dimensions, capacités, puissance, alimentation électrique,...) dans les sites bénéficiaires, à la date prévue, en présence d'un représentant qualifié du titulaire devant être habilité à répondre aux remarques de la commission désignée par l'OFPPT.

La vérification de la conformité technique des articles livrés est sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal qui doit être signé par le(s) représentant(s) de l'O.F.P.P.T. et du titulaire ayant participé à l'opération de vérification.

Toute divergence par rapport au marché et le cas échéant ses avenants doit être consignée dans le procès-verbal de vérification de conformité technique.

Une copie du procès-verbal de vérification de conformité technique est remise au représentant du titulaire séance tenante.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel

ARTICLE N°13 : MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS

L'OFPPT procédera à la réception dans le site bénéficiaire:

- Du matériel sur la base du procès-verbal de vérification de conformité technique
- Des quantités livrées par rapport à celles du marché ou avenant,
- De la mise en marche du matériel si nécessaire.

La réception n'est prononcée qu'une fois l'équipement, vérifié conforme, satisfait aux essais exigés

Les articles réceptionnés sont enregistrés dans le livre journal et éventuellement dans le livre d'inventaire. Les numéros du livre journal et d'inventaire sont portés sur le PV de réception.

ARTICLE N°14 : Formation

Il est prévu des formations sur l'utilisation et mise en marche pour les lots : 1 et 2.

Ces formations doivent être réalisées dans le délai du marché

Une feuille de présence journalière de formations doit :

- Préciser la date de la formation, la durée de la formation et les thèmes dispensés
- être émargé par les bénéficiaires de la formation, le responsable de la formation ou le Directeur, lieux de déroulement de la formation et l'intervenant.

ARTICLE N°15 : Réceptions provisoire et définitive

1- Réception provisoire

La réception provisoire du marché n'est prononcée que lorsque tous les équipements sont livrés, vérifiés conformes et une fois tous les essais ont été déclarés satisfaisants par le(s) représentant(s) de l'OFPPT.

La réception provisoire du marché correspondra à la dernière date de réception.

2- Réception définitive

Le titulaire demandera à l'OFPPT d'organiser la réception définitive vingt jours au plus tard avant l'expiration du délai de garantie.



HT

Un planning de réception définitive sera communiqué par l'OFPPT au titulaire en lui précisant les lieux et les dates de réceptions définitives.

Le titulaire prendra les dispositions nécessaires pour se faire représenter à ces opérations qui seront sanctionnées par un procès-verbal de réception définitive locale.

Si au moment de la réception définitive, il est reconnu que certaines réserves concernant la réparation ou le remplacement de l'équipement défectueux ayant fait l'objet d'une notification, le titulaire disposera d'un délai de un (1) mois maximum pour réparer ou remplacer l'équipement déclaré défectueux.

Le délai de garantie des équipements concernés qui leur est directement lié est prolongé jusqu'à ce que ces réserves soient levées par le titulaire. A défaut, l'O.F.P.P.T. peut effectuer les réparations ou remplacements aux frais du titulaire de marché ou prendre d'autres mesures correctives.

ARTICLE N°16 : MODE DE REGLEMENT

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires définis et établis pour chaque item par le titulaire aux quantités réellement exécutées et réceptionnées, conformément aux descriptions figurant au bordereau des prix-détail estimatif et aux conditions particulières du marché.

ARTICLE N°17 : MODALITES DE PAIEMENT

Le titulaire adressera à l'Office les factures en cinq exemplaires avec les bons de livraisons des articles réceptionnés conformes.

Les sommes dues au titulaire seront réglées à son compte dont le numéro est précisé dans le marché. Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE N°18 : UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'O.F.P.P.T., ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications, des plans, dessins, tracés, échantillons ou information fournis par l'O.F.P.P.T. ou en son nom et au sujet du marché à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à la dite exécution.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'O.F.P.P.T., n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérés dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution du marché.

Tout document, autre que le marché lui-même, énuméré dans le 1er paragraphe demeurera la propriété de l'O.F.P.P.T. et tous ses exemplaires seront renvoyés à l'O.F.P.P.T. sur sa demande, une fois les obligations contractuelles du titulaire exécutées.



ARTICLE N°19 : BREVETS

Le titulaire garantira l'O.F.P.P.T, contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou des droits de création industrielle résultant de l'emploi des équipement ou d'un de leurs éléments au MAROC.

ARTICLE N°20 : SOUS-TRAITANCE

Toute sous-traitance éventuelle au titre de ce marché se fera dans les conditions de l'article n°141 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°21: DOMICILE DU TITULAIRE

Le titulaire du marché est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au maître d'ouvrage dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE N°22 : VALIDITE DU MARCHE

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par l'autorité compétente de l'Office ou par son déléguétaire dûment désigné et son visa par le Contrôleur d'Etat, lorsque ledit visa est requis.

ARTICLE N°23 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE

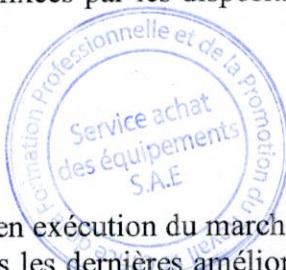
L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-quinze (75) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 136 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°24: GARANTIE

Le titulaire garantit que tout l'équipement livré en exécution du marché est neuf, n'a jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclue toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériau sauf si le marché en a disposé autrement.

Le titulaire garantit en outre que tout l'équipement livré en exécution du marché n'aura aucune défectuosité due à sa conception, aux matériaux utilisés ou à sa mise en œuvre (sauf dans le cas où la conception et/ou le matériau requis par les spécifications du marché), qui peut se révéler pendant l'utilisation normale de

*H.D**H*

l'équipement livré, dans les conditions prévalant dans les établissements de formation Professionnelles de l'OFPPT.

Pendant la période de garantie, les techniciens du fournisseur interviendront dans un délai de 15 jour partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des pannes des équipements concernés.

Les frais de récupération ou de remplacement des équipements défectueux sont à la charge exclusive de ce dernier

ARTICLE N°25 : RETENUE DE GARANTIE

Conformément à l'Article 64 du C.C.A.G-T, une retenue de un dixième (1/10) sera effectuée sur le montant des acomptes.

La retenue de garantie cessera de croître lorsqu'elle aura atteint sept pour cent (7 %) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Toutefois, cette retenue de garantie pourra être remplacée, à la demande du titulaire, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

N.B : pour le titulaire étranger, le cautionnement de la retenue de garantie doit être avalisé par une banque marocaine.

ARTICLE N°26 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à **Une année(01)** pour les prestations objet du marché. Il court à partir de la date de réception provisoire de ces équipements.

Le délai de garantie suscité concerne tous les items mentionnés dans le bordereau des prix – détail estimatif, et est exigé du titulaire après la date du procès-verbal de réception provisoire.

ARTICLE N°27 : RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE

En application des dispositions de l'article 19 du CCAGT, le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace est libérée après que le titulaire aura réalisé le cautionnement définitif.

Le cautionnement définitif est restitué, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAGT, et le paiement de la retenue de garantie est effectué ou bien les cautions qui les remplacent à la suite d'une mainlevée donnée par l'OFPPT dès la signature du procès-verbal de la réception définitive des équipements objet du marché.

ARTICLE N°28: ASSURANCE ET RESPONSABILITES

En application des dispositions de l'article 25 du CCAGT, le titulaire doit souscrire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les polices d'assurances qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du présent marché.



ARTICLE N°29 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS

En cas de contestation entre l'administration et le titulaire, il sera fait recours à la procédure prévue par les articles 81, 82 et 84 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT). Si cette procédure ne permet pas le règlement du litige, celui-ci sera soumis à la juridiction marocaine compétente statuant en matière administrative, conformément à l'article 83 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT).

ARTICLE N°30 : NANTISSEMENT

En cas de nantissement du marché, le Maître d'ouvrage remet au titulaire du marché, sur sa demande et contre récépissé, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché public, conformément aux dispositions du dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics, étant précisé que :

- + La liquidation des sommes dues par l'Office de la formation Professionnelle et de la Promotion du Travail en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur Général de l'O.F.P.P.T ou son délégué.
- + Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du futur marché ainsi qu'à bénéficier des nantissements ou subrogations les renseignements, qui ont été prévus à l'article 8 du dahir susvisé, est le Directeur Général de l'OFPPT ou son délégué.
- + Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le Trésorier Payeur de l'OFPPT seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.
Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent marché ainsi que de l'exemplaire unique sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE 31 : RESILIATION DU MARCHE

Le marché peut être résilié par l'OFPPT de plein droit dans tous les cas de figure prévus par les textes en vigueur (le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) - CCAGT et règlement des marchés de l'OFPPT approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014)).

ARTICLE 32 : MESURES COERCITIVES

Il sera fait application des mesures coercitives prévues la CCAG-T, notamment celle prévues par son chapitre VIII



CHAPITRE II : CLAUSES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Lot N° 1 : Tour à Commande Numérique à 2 axes

Item N°	Désignation
1	<p>Tour à Commande Numérique à 2 axes</p> <p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</p> <p>Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe</p> <p>DNC permettant la programmation ISO de type Fanuc ou Siemens dans leur version récente</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur max de tournage mm 350 minimum • Diamètre de tournage mm 170 minimum • Course radiale (X) mm 180 minimum • Course longitudinale (Z) mm 350 minimum • Précision : • Incertitude de positionnement ±0.005 mm au maximum • Puissance Broche en régime continu 10kW minimum • Gamme de vitesses 5000 tr/min minimum • Vitesse avance rapide 20 m/mn minimum • Contre pointe : <ul style="list-style-type: none"> - Course du fourreau : 100mm mini - Entre-pointe : 400mm mini • Porte outils Type tourelle et outillages VDI30 mini • Nombre de stations d'outils 12 minimum <p>Avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taraudage rigide • Port USB • Mandrin avec serrage hydraulique intérieur et extérieur avec un jeu de mors durs • Manivelle électronique. • Message de diagnostic sur l'état de la machine en clair en français • Contre pointe <p>Livré avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 Portes outils VDI compatible pour outil 20x20 de chariotage et dressage • 4 portes outils à aléser VDI compatible Ø8, Ø10, Ø16 et Ø20 • 3 portes pinces VDI compatible avec 2 jeux de pinces de 2 à 16mm • 5 jeux de mors doux • 1 Jeu complet de clés de service pour entretien de la machine • Sauvegarde des paramètres CN <p>Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais.</p> <p>Formation sur Centre d'usinage 3 axes vertical</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nbre de jours : 2 jours <p>Objet de la formation</p> <p>Piloter la Tour à Commande Numérique à 2 axes livrée et réalisation de pièces</p> <p>Nota : tous les accessoires doivent être compatibles avec la machine</p> 

Tableau De Répartition:

Item n°	Désignations	ISTA AIT MELLOUL
1	Tour à Commande Numérique à 2 axes	1

Lot n°2 : Centre d'usinage 3 axes, vertical

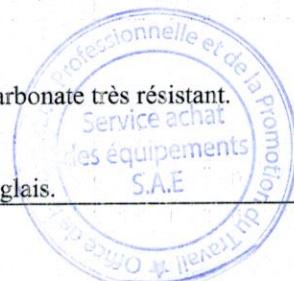
Item N°	Désignation
1	<p>Centre d'usinage 3 axes, vertical</p> <p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</p> <p>Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> • DNC permettant la programmation ISO de type Fanuc ou Siemens dans leur version récente • Courses des axes X/Y/Z : 500/400/450 mm Minimum • Vitesse rapide : 20 m/mn minimum • Incertitude de positionnement ± 0.005 mm au maximum • Alimentation triphasée 380V ou 400 V, 50Hz. • Broche : <ul style="list-style-type: none"> • ISO40 • Rotation broche 8000 tr/mn minimum • Puissance en régime continu 15 kW minimum • Magasin d'outils : 15 postes minimum <p>Avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taraudage rigide • Port USB • Convoyeur à copeaux • Manivelle électronique. • Message de diagnostic sur l'état de la machine en clair en français <p>Livré avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etau universel modulaire de précision 125 x 300 mm mini • 2 portes outils ISO40 pour logement de cône morse CM2 • 2 portes outils ISO40 pour logement de cône morse CM3 • 5 portes outils WELDON ISO40 à serrage avec clé six pans pour les diamètres suivants : Ø6, Ø8, Ø10, Ø12, Ø20 quantité 1 de chaque • 6 portes pinces ISO40 avec 2 jeux de pinces de Ø 2 jusqu'à Ø 20mm avec 2 clés à ergot • 1 porte fraise ISO40 pour fraise 2 tailles Ø 50mm • 1 porte fraise ISO40 pour fraise 2 tailles Ø 80mm • 24 tirettes compatibles avec la machine • Jeu complet de clés de service pour entretien de la machine • Sauvegarde des paramètres CN • Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais. <p>Formation sur Centre d'usinage 3 axes vertical</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nbre de jours : 3 jours <p>Objet de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Piloter le Centre d'usinage 3 axes vertical livré et réalisation de pièces <p>Nota : tous les accessoires doivent être compatibles avec la machine</p>

**Tableau De Répartition**

Item n°	Désignations	ISTA AIT MELLOUL
1	Centre d'usinage 3 axes, vertical	1

Lot n°3 : EQUIPEMENT MECANIQUE D'ATELIER

Item N°	Désignation
1	<p>Affûteuse Universelle</p> <p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</p> <p>Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'affûtage des poinçons, forets, fraises, électrodes, outils de tours, pointe tournante, etc - Machine rigide et entraînement sans vibration de la meule - Possibilités de pivoter ou de coulisser permettant de nombreuses exécutions (cylindrique, concentrique, conique) - Réglages fins pour un travail de grande précision - Indexation d'angle - Puissance moteur : 360 W au minimum - Angle d'affûtage : 90° à 145° au minimum - Capacité outils de tour : jusqu'à 20 x 20 mm au minimum - Capacité forets : jusqu'à Ø 12 mm au minimum - Capacité Fraise : jusqu'à Ø 12 mm au minimum - Livrée avec jeu de pinces de Ø 4 à 12 mm - Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais.
2	<p>Touret à meuler sur socle</p> <p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</p> <p>Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Touret à meuler sur socle métallique, équipé de 2 meules de Ø 300 mm au minimum et d'épaisseur 40 mm au minimum - Vitesse de rotation : 1500 tr/min au minimum - Puissance de moteur : 2 kW mini au minimum - Alimentation triphasée 380 V / 400 V - Chaque meule est équipée d'écran pare-étincelles en polycarbonate très résistant. - Arrêt d'urgence - Système d'aspiration de poussière - Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais.
3	<p>Touret à meuler lapidaire sur socle</p> <p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe - Touret à meuler sur socle métallique, équipé de 2 meules de Ø 300 mm au minimum et d'épaisseur 40 mm au minimum - Vitesse de rotation : 1400 tr/min au minimum - Puissance de moteur : 2 kW mini au minimum - Alimentation triphasée 380 V / 400 V - Chaque meule est équipée d'écran pare-étincelles en polycarbonate très résistant. - Arrêt d'urgence - Système d'aspiration de poussière - Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais.
4	<p>Perceuse sensitive d'établi</p> <p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</p> <p>Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Puissance moteur 1.5 kW au minimum - Alimentation triphasée 380 V / 400 V - 50 Hz - Capacité de perçage Ø 24 mm au minimum sur acier S235 - Cône Morse de broche CM 2 au minimum - Course du mandrin 80 mm au minimum - Vitesses de broche maximale : 2800 tr/mn au minimum



Item N°	Désignation
	<ul style="list-style-type: none"> - Orientation de la table 360° - Distance broche – table (max.) : 500 mm au minimum - Diamètre de la colonne Ø 80 mm au minimum - Arrêt d'urgence <p>Accessoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mandrin à serrage rapide - Etau fixe de perçage capacité 120 mm mini, compatible avec la machine - Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais. <p>Nota : tous les accessoires doivent être compatibles avec la machine</p>
5	<p>Perceuse à colonne</p> <p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</p> <p>Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Puissance moteur 2,2 kW - Alimentation triphasée 380 V / 400 V – 50 Hz - Capacité de perçage : Ø 32 mm au minimum sur acier S235 - Cône Morse de broche CM 3 au minimum - Course du mandrin 120 mm au minimum - Vitesses de broche maximale : 2000 tr/mn au minimum - Orientation de la table 360° - Distance broche – table (max.) 780 mm au minimum - Diamètre de la colonne Ø 110 mm au minimum <p>Accessoires inclus comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etau à mors parallèles ouverture 120 mm Au minimum - Mandrin à serrage rapide - Clef, outillage et manivelles de service <p>Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais.</p> <p>Nota : tous les accessoires doivent être compatibles avec la machine</p>
6	<p>Scie mécanique à ruban horizontale</p> <p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</p> <p>Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ruban standard : 2480 x 27 x 0,9 mm mini - Coupe : 90°, +45° au minimum - Capacité de coupe à 90° (tube) 200 mm mini - Alimentation triphasée 380 V / 400 V – 50 Hz - Deux vitesses de coupe au minimum - Etau à serrage rapide - Dispositif d'arrosage - Arrêt d'urgence - Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais. <p>Nota : tous les accessoires doivent être compatibles avec la machine</p>
7	<p>Presse hydraulique manuelle</p> <p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</p> <p>Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 40 Tonnes au minimum - Course vérin : 150 mm au minimum - Retour piston automatique - Pompe manuelle ou à pied - Capacité de travail en hauteur : 600 mm au minimum - Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais.

Item N°	Désignation
8	<p>Etablis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hauteur du sol au plan du travail : 850 mm • Dimensions du plan de travail : L x l : 2000 x 800 mm • Epaisseur du plan de travail : 40 mm • Plateau du plan de travail en bois rouge ou hêtre massif • Pieds en tube acier carré 50 x 50 x 2 mm • Traverses en tube acier carré 50 x 50 x 2 mm • Raidisseurs en tube acier rectangulaire 50 x 30 x 2 mm • 4 goussets en tôle de 4 mm d'épaisseur (sur les coins) • Traverse pieds avant en tube acier diamètre 35x1,5 mm • Embouts (bouchons) en plastique • Peinture métallique de couleur : Bleu
9	<p>Armoire forte blindée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fermeture à serrure à clés • 10 broches de verrouillage au minimum • Largeur hors tout : 100 cm au minimum • Profondeur hors tout : 45 cm au minimum • Hauteur hors tout : 195 cm au minimum • Nombre d'étagères : 5 au minimum • Epaisseur de la tôle : 2 mm au minimum
10	<p>Servante d'atelier type FACOM ROLL.6M3PG métal, ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matière principale Métal • Largeur : 55 cm au minimum • Hauteur : 115 cm au minimum • Longueur : 80 cm au minimum • 6 TIROIRS <ul style="list-style-type: none"> - 3 tiroirs H.60mm au minimum - 2 tiroirs H.120mm au minimum - 1 tiroir H.190mm au minimum • 4 roues diam 125 - 2 pivotantes (dont 1 avec frein) et 2 fixes <p>Livré avec</p> <ul style="list-style-type: none"> - Verrouillage centralisé positionné sur le côté (livré avec 2 clés dont 1 articulé) - Plan de travail en polypropylène chargé fibre



HJ 6

Tableau De Répartition

ITEM N°	DESIGNATION	ISTA AIT MELLOUL
1	Affuteuse universelle	1
2	Touret à meuler sur socle	2
3	Touret à meuler lapidaire sur socle	2
4	Perceuse sensitive d'établi	2
5	Perceuse à colonne	2
6	Scie mécanique à ruban horizontale	2
7	Presse hydraulique manuelle	2
8	Etablis	8
9	Armoire forte blindée	4
10	Servante d'atelier type FACOM ROLL.6M3PG métal, ou équivalent	4



44

A

Lot N° 4 : OUTILLAGE DE FABRICATION MECANIQUE

Item N°	Désignation
1	JEU D'ALÉSOIRS POUR BUSE DE CHALUMEAU Marque : Référence : - 12 alésoirs minimum en carbures de tungstène.
2	BÉDANE DE MÉCANICIEN Marque : Référence : - Tranchant de 10mm - Longueur 200mm minimum
3	BURIN DE MÉCANICIEN Marque : Référence : - Taillant de 20mm - Longueur 200mm minimum
4	CARDE À LIMES Marque : Référence : - Planchette de 180 x 45 mm minimum.
5	LIME CARRÉE 1/2 DOUCE-EMMANCHÉE Marque : Référence : - Longueur 200mm minimum
6	LIME RONDE-1/2 DOUCE-EMMANCHÉE Marque : Référence : - Longueur 200mm minimum
7	MONTURE DE SCIE À MÉTAUX, EXTENSIBLE Marque : Référence : - Longueur 300mm
8	JEU DE LAMES DE SCIE À MAIN EN HSS Marque : Référence : Composé de : - 100 lames 10 dents au cm - 100 lames 12 dents au cm
9	PINCE-ÉTAU À SERRAGE AUTOMATIQUE Marque : Référence : - Capacité 70mm minimum - Longueur 220mm minimum



Item N°	Désignation
10	PINCE MULTIPRISES Marque : Référence : - Capacité maxi : ≥ 50 mm. - Longueur 220mm minimum
11	POINTEAU DE MÉCANICIEN Marque : Référence : - Diamètre Ø 8 mm - Longueur 90mm minimum
12	POINTEAU DE MÉCANICIEN Marque : Référence : - Diamètre Ø 12 mm - Longueur 120mm minimum
13	LIME 1/2 RONDE -1/2 DOUCE -EMMANCHÉE Marque : Référence : - Longueur 300mm
14	LIME PLATE-BATARDE-EMMANCHÉE Marque : Référence : - Longueur 300mm
15	LIME RONDE DEMI-DOUCE EMMANCHÉE Marque : Référence : - Longueur 300mm
16	LIME 1/2 RONDE-BATARDE- EMMANCHÉE Marque : Référence : - Longueur 300mm
17	LIME RONDE DEMI - DOUCE Marque : Référence : - Ø 6 - Longueur 200mm
18	LIME RONDE BATARDE Marque : Référence : - Ø 8 - Longueur 200mm



HS

Item N°	Désignation
19	SERRE-JOINT DE TYPE PRESSE EN C EN ACIER BLANC Marque : Référence : Serrage: 60 mm profondeur: 55 mm, diamètre vis: 12 mm
20	Pince porte électrode à vissage Intensité maxi: 250 A
21	Pince porte-électrode à vissage Pas à droite, intensité maxi 400 A
22	Brosse métallique circulaire compatible avec la meuleuse d'angle
23	JEU DE CLÉS À GRIFFES Marque : Référence : Composé de : - Une Clé à griffe Long. 600 mm - Mâch. 60 mm - Une Clé à griffe Long. 1200 mm - Mâch. 140 mm
24	CASQUE DE SOUDEUR EN POLYESTER ARMÉ. Marque : Référence : - Muni des cliquets et porte cliquets nécessaires pour à la fixation du masque.
25	COFFRET DES CLÉS À DOUILLES Marque : Référence : Composition : 16 douilles minimum de 8 à 24. Cliquet réversible Rallonges Cardan Poignée coulissante
26	GANT DE SOUDAGE CUIR Marque : Référence : - 5 doigts grands manchette.
27	GUÊTRE DE SOUDEUR EN CUIR Marque : Référence : - Protection chaussures et bas de pantalon.
28	TABLIER DE SOUDEUR EN CUIR Marque : Référence : - Protection de face des vêtements au niveau de torse et des jambes.



Item N°	Désignation
29	MARTEAU À MAIN (RIVOIR) Marque : Référence : - Poids ≥ 1000 g - Manche en bois dur.
30	CAGOULE DE SOUDURE DE SOUDEUR EN POLYESTER ARMÉ Marque : Référence : - Livré avec 25 jeux de verre teinte calibre 10,11 et 12 et verre blanc.
31	LUNETTES DE SOUDAGE TEINTÉES (CHALUMEAUX) Marque : Référence :
32	COMPAS À SECTEUR Marque : Référence : - Ouverture ≥ 250mm
33	COMPAS À VERGE - SANS VERNIER Marque : Référence : - Ouverture 500mm
34	EQUERRE À CHAPEAU DE MÉCANICIEN Marque : Référence : - Longueur 300mm
35	EQUERRE SIMPLE DE MÉCANICIEN Marque : Référence : - Précision 1/20ème - Longueur 500mm
36	POINTE À TRACER Marque : Référence : - Longueur : 230mm mini
37	CLÉ À MOLETTE Marque : Référence : - Ouverture 45 mm minimum
38	RÈGLE MILLIMÉTRÉ-1/2 RIGIDE-INOX Marque : Référence : - Longueur 500mm mini



H2

Item N°	Désignation
39	Etau d'établi à mors parallèles tout acier trempé Mors de serrage en acier, interchangeables Mâchoires à tubes Ouverture : 170 mm au minimum Longueur des mors : 150 mm au minimum

Tableau de répartition

ITEM	DESIGNATION	ISTA AIT MELLOUL
1	JEU D'ALÉSOIRS POUR BUSE DE CHALUMEAU	2
2	BÉDANE DE MÉCANICIEN	10
3	BURIN DE MÉCANICIEN	10
4	CARDE À LIMES	5
5	LIME CARRÉE 1/2 DOUCE-EMMANCHÉE	30
6	LIME RONDE-1/2 DOUCE-EMMANCHÉE	30
7	MONTURE DE SCIE À MÉTAUX, EXTENSIBLE	30
8	JEU DE LAMES DE SCIE À MAIN EN HSS	1
9	PINCE-ÉTAU À SERRAGE AUTOMATIQUE	10
10	PINCE MULTIPRISES	4
11	POINTEAU DE MÉCANICIEN	10
12	POINTEAU DE MÉCANICIEN	10
13	LIME 1/2 RONDE -1/2 DOUCE –EMMANCHÉE	25
14	LIME PLATE-BATARDE-EMMANCHÉE	25
15	LIME RONDE DEMI-DOUCE EMMANCHÉE	25
16	LIME 1/2 RONDE-BATARDE- EMMANCHÉE	25
17	LIME RONDE DEMI - DOUCE	5
18	LIME RONDE BATARDE	5
19	SERRE-JOINT DE TYPE PRESSE EN C EN ACIER BLANC	5
20	Pince porte électrode à vissage	10
21	Pince porte-électrode à vissage	10
22	Brosse métallique circulaire compatible avec la meuleuse d'angle	10



23	JEU DE CLÉS À GRIFFES	1
24	CASQUE DE SOUDEUR EN POLYESTER ARMÉ.	25
25	COFFRET DES CLÉS À DOUILLES	1
26	GANT DE SOUDAGE CUIR	25
27	GUÊTRE DE SOUDEUR EN CUIR	25
28	TABLIER DE SOUDEUR EN CUIR	25
29	MARTEAU À MAIN (RIVOIR)	4
30	CAGOULE DE Soudure DE SOUDEUR EN POLYESTER ARMÉ	30
31	LUNETTES DE SOUDAGE TEINTÉES (CHALUMEAUX)	30
32	COMPAS À SECTEUR	2
33	COMPAS À VERGE - SANS VERNIER	2
34	EQUERRE À CHAPEAU DE MÉCANICIEN	2
35	EQUERRE SIMPLE DE MÉCANICIEN	2
36	POINTE À TRACER	10
37	CLÉ À MOLETTE	2
38	RÈGLE MILLIMÉTRÉ-1/2 RIGIDE-INOX	4
39	Etau d'établi à mors parallèles tout acier trempé	12

LE SOUMISSIONNAIRE	LE MAITRE D'OUVRAGE
<u><i>Lu et accepté</i></u>	<p style="text-align: right;"><i>Abdelatif AOURAGH</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique</i></p> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  </div>

**Annexe (1) : Spécifications techniques des
fournitures proposées par le concurrent pour le
lot n°1 :
Tour à Commande Numérique à 2 axes**



Lot n°1 : Tour à Commande Numérique à 2 axes

- **N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.**
- **Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.**
- **Les colonnes « Désignations et caractéristiques techniques » et « Appréciation de l'administration >> ne doivent pas être renseignées ou modifiées.**
- **Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.**
- **Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités ,..... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».**

Item N°	Désignation	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration								
1	<p>Tour à Commande Numérique à 2 axes</p> <p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</p> <p>Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe</p> <p>DNC permettant la programmation ISO de type Fanuc ou Siemens dans leur version récente</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Longueur max de tournage mm</td> <td style="width: 70%; text-align: right;">350 minimum</td> </tr> <tr> <td>Diamètre de tournage mm</td> <td style="text-align: right;">170 minimum</td> </tr> <tr> <td>Course radiale (X) mm</td> <td style="text-align: right;">180 minimum</td> </tr> <tr> <td>Course longitudinale (Z) mm</td> <td style="text-align: right;">350 minimum</td> </tr> </table> <p>Précision :</p> <p>Incertitude de positionnement ±0.005 mm au maximum</p> <p>Puissance Broche en régime continu 10kW minimum</p> <p>Gamme de vitesses 5000 tr/min minimum</p> <p>Vitesse avance rapide 20 m/mn minimum</p> <p>Contre pointe :</p> <p>Course du fourreau : 100mm mini</p> <p>Entre-pointe : 400mm mini</p> <p>Porte outils Type tourelle et outillages VDI30 mini</p> <p>Nombre de stations d'outils 12 minimum</p> <p>Avec :</p> <p>Taraudage rigide</p> <p>Port USB</p> <p>Mandrin avec serrage hydraulique intérieur et extérieur avec un jeu de mors durs</p> <p>Manivelle électronique.</p> <p>Message de diagnostic sur l'état de la machine en clair en français</p> <p>Contre pointe</p> <p><u>é avec :</u></p> <p>5 Portes outils VDI compatible pour outil 20x20 de chariotage et</p>	Longueur max de tournage mm	350 minimum	Diamètre de tournage mm	170 minimum	Course radiale (X) mm	180 minimum	Course longitudinale (Z) mm	350 minimum	<p>Marque :</p> <p>Référence:</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées :</p>	
Longueur max de tournage mm	350 minimum										
Diamètre de tournage mm	170 minimum										
Course radiale (X) mm	180 minimum										
Course longitudinale (Z) mm	350 minimum										



HS

4

<p>dressage 4 portes outils à aléser VDI compatible Ø8, Ø10, Ø16 et Ø20 3 portes pinces VDI compatible avec 2 jeux de pinces de 2 à 16mm 5 jeux de mors doux 1 Jeu complet de clés de service pour entretien de la machine Sauvegarde des paramètres CN Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais. Formation sur Centre d'usinage 3 axes vertical Nbre de jours : 2 jours Objet de la formation Piloter la Tour à Commande Numérique à 2 axes livrée et réalisation de pièces Nota : tous les accessoires doivent être compatibles avec la machine</p>		
---	--	--



42

27

BORDEAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Lot n°1 : Tour à Commande Numérique à 2 axes

Equipement:

Article	Désignation	Unité	Quantité	(1)	(2) Prix unitaire HT/HDD/HTVA En Chiffres	(3) Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	(4) Droits de Douanes sur (3)	(5) Prix total Hors TVA (5) = (3) + (4)	(6) TVA Appliquée sur (5)	(7) Montant TTC (7) = (5) + (6)
1	Tour à Commande Numérique à 2 axes	U	1							
MONTANT TOTAL =										(E)

- (1) : Quantité demandée
 (2) : Prix unitaire HT/HDD/HTVA y compris tous les frais et faux frais
 (3) : Prix total HDD/HTVA y compris tous les frais et faux frais (3) = (2 x 1)
 (4) : Droits de douanes / Hors TVA à l'importation sur le prix total HT/ HDD/HTVA y compris tous les frais et faux frais (3);
 (5) : Montant total Hors TVA (5) = (3) + (4)
 (6) : TVA appliquée sur le montant total (5)
 (7) : Le montant TTC (7) = (5) + (6).

Fait à le

Signature et cachet du concurrent



At

J

**Annexe (2) : Spécifications techniques des
fournitures proposées par le concurrent pour le
lot n°2 :
Centre d'usinage 3 axes, vertical**



Lot n°2 : Centre d'usinage 3 axes, vertical

- **N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire>> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.**
- **Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.**
- **Les colonnes « Désignations et caractéristiques techniques » et « Appréciation de l'administration > ne doivent pas être renseignées ou modifiées.**
- **Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.**
- **Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,..... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».**

Item N°	Désignation	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	<p>Centre d'usinage 3 axes, vertical</p> <p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</p> <p>Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> • DNC permettant la programmation ISO de type Fanuc ou Siemens dans leur version récente • Courses des axes X/Y/Z : 500/400/450 mm • Minimum • Vitesse rapide : 20 m/mn minimum • Incertitude de positionnement ± 0.005 mm au maximum • Alimentation triphasée 380V ou 400 V, 50Hz. • Broche : <ul style="list-style-type: none"> • ISO40 • Rotation broche • Puissance en régime continu 15 kW minimum • Magasin d'outils : 15 postes minimum <p>Avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taraudage rigide • Port USB • Convoyeur à copeaux • Manivelle électronique. • Message de diagnostic sur l'état de la machine en clair en français <p>Livré avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etau universel modulaire de précision 125 x 300 mm mini • 2 portes outils ISO40 pour logement de cône morse CM2 • 2 portes outils ISO40 pour logement de cône morse CM3 • 5 portes outils WELDON ISO40 à serrage avec clé six pans pour les diamètres suivants : Ø6, Ø8, Ø10, Ø12, Ø20 quantité 1 de chaque • 6 portes pinces ISO40 avec 2 jeux de pinces de Ø 2 jusqu'à Ø 20mm avec 2 clés à ergot • 1 porte fraise ISO40 pour fraise 2 tailles Ø 50mm • 1 porte fraise ISO40 pour fraise 2 tailles Ø 80mm • 24 tirettes compatibles avec la machine • Jeu complet de clés de service pour entretien de la machine • Sauvegarde des paramètres CN • Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais. <p>Formation sur Centre d'usinage 3 axes vertical</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nbre de jours : 3 jours <p>Objet de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Piloter le Centre d'usinage 3 axes vertical livré et réalisation de pièces <p>Nota : tous les accessoires doivent être compatibles avec la machine</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence:</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées :</p>	



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Lot n°2 : Centre d'usinage 3 axes, vertical

Equipement:

Article	Désignation	Unité	Quantité	(2) Prix unitaire HT/HDD/HTVA En Chiffres	(3) Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	(4) Droits de Douanes sur (3)	(5) Prix total Hors TVA (5) = (3)+(4)	(6) TVA Appliquée sur (5)	(7) Montant TTC (7) = (5)+(6)
1	<i>Centre d'usinage 3 axes, vertical</i>	U	1						
	MONTANT TOTAL =			(E)

- (1) : Quantité demandée
 (2) : Prix unitaire HT/HDD/HTVA y compris tous les frais et faux frais
 (3) : Prix total HDD/HTVA y compris tous les frais et faux frais (3) = (2 x 1)
 (4) : Droits de douanes / Hors TVA à l'importation sur le prix total HT/ HDD/HTVA y compris tous les frais et faux frais (3);
 (5) : Montant total Hors TVA (5) = (3) + (4)
 (6) : TVA appliquée sur le montant total (5)
 (7) : Le montant TTC (7) = (5) + (6).



Fait à le

Signature et cachet du concurrent

HO

2

Annexe (3) : Spécifications techniques des fournitures proposées par le concurrent pour le lot n°3 :

EQUIPEMENT MECANIQUE D'ATELIER



Lot n°3 : EQUIPEMENT MECANIQUE D'ATELIER

- **N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire>> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.**
- **Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.**
- **Les colonnes « Désignations et caractéristiques techniques » et « Appréciation de l'administration > ne doivent pas être renseignées ou modifiées.**
- **Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.**
- **Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités ,..... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».**

Item N°	Désignation	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	<p>Affûteuse Universelle</p> <p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</p> <p>Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'affûtage des poinçons, forets, fraises, électrodes, outils de tours, pointe tournante, etc - Machine rigide et entraînement sans vibration de la meule - Possibilités de pivoter ou de coulisser permettant de nombreuses exécutions (cylindrique, concentrique, conique) - Réglages fins pour un travail de grande précision - Indexation d'angle - Puissance moteur : 360 W au minimum - Angle d'affûtage : 90° à 145° au minimum - Capacité outils de tour : jusqu'à 20 x 20 mm au minimum - Capacité forets : jusqu'à Ø 12 mm au minimum - Capacité Fraise : jusqu'à Ø 12 mm au minimum - Livrée avec jeu de pinces de Ø 4 à 12 mm - Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais. 	<p>Marque :</p> <p>Référence:</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées :</p>	
2	<p>Touret à meuler sur socle</p> <p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</p> <p>Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Touret à meuler sur socle métallique, équipé de 2 meules de Ø 300 mm au minimum et d'épaisseur 40 mm au minimum - Vitesse de rotation : 1500 tr/min au minimum - Puissance de moteur : 2 kW mini au minimum - Alimentation triphasée 380 V / 400 V - Chaque meule est équipée d'écran pare-étincelles en polycarbonate très résistant. - Arrêt d'urgence - Système d'aspiration de poussière - Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais. 	<p>Marque :</p> <p>Référence:</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées :</p>	
3	<p>Touret à meuler lapidaire sur socle</p> <p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence:</p> <p>Caractéristiques des fournitures</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> - Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe - Touret à meuler sur socle métallique, équipé de 2 meules de Ø 300 mm au minimum et d'épaisseur 40 mm au minimum - Vitesse de rotation : 1400 tr/min au minimum - Puissance de moteur : 2 kW mini au minimum - Alimentation triphasée 380 V / 400 V - Chaque meule est équipée d'écran pare-étincelles en polycarbonate très résistant. - Arrêt d'urgence - Système d'aspiration de poussière - Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais. 	proposées :	
4	<p>Perceuse sensitive d'établi</p> <p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</p> <p>Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Puissance moteur 1.5 kW au minimum - Alimentation triphasée 380 V / 400 V – 50 Hz - Capacité de perçage Ø 24 mm au minimum sur acier S235 - Cône Morse de broche CM 2 au minimum - Course du mandrin 80 mm au minimum - Vitesses de broche maximale : 2800 tr/mn au minimum - Orientation de la table 360° - Distance broche – table (max.) : 500 mm au minimum - Diamètre de la colonne Ø 80 mm au minimum - Arrêt d'urgence <p>Accessoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mandrin à serrage rapide - Etau fixe de perçage capacité 120 mm mini, compatible avec la machine - Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais. <p>Nota : tous les accessoires doivent être compatibles avec la machine</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence:</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées :</p>	
5	<p>Perceuse à colonne</p> <p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</p> <p>Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Puissance moteur 2.2 kW - Alimentation triphasée 380 V / 400 V – 50 Hz - Capacité de perçage : Ø 32 mm au minimum sur acier S235 - Cône Morse de broche CM 3 au minimum - Course du mandrin 120 mm au minimum - Vitesses de broche maximale : 2000 tr/mn au minimum - Orientation de la table 360° - Distance broche – table (max.) 780 mm au minimum - Diamètre de la colonne Ø 110 mm au minimum <p>Accessoires inclus comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etau à mors parallèles ouverture 120 mm Au minimum - Mandrin à serrage rapide - Clef, outillage et manivelles de service <p>Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais.</p> <p>Nota : tous les accessoires doivent être compatibles avec la machine</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence:</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées :</p>	
6	<p>Scie mécanique à ruban horizontale</p> <p>Marque :</p>		



HC
Z

	<p>Référence :</p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</p> <p>Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ruban standard : 2480 x 27 x 0,9 mm mini - Coupe : 90°, +45° au minimum - Capacité de coupe à 90° (tube) 200 mm mini - Alimentation triphasée 380 V / 400 V – 50 Hz - Deux vitesses de coupe au minimum - Etau à serrage rapide - Dispositif d'arrosage - Arrêt d'urgence - Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais. <p>Nota : tous les accessoires doivent être compatibles avec la machine</p>	<p>Marque :</p> <p>Référence:</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées :</p>	
7	<p>Presse hydraulique manuelle</p> <p>Marque :</p> <p>Référence :</p> <p>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</p> <p>Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 40 Tonnes au minimum - Course vérin : 150 mm au minimum - Retour piston automatique - Pompe manuelle ou à pied - Capacité de travail en hauteur : 600 mm au minimum - Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais. 	<p>Marque :</p> <p>Référence:</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées :</p>	
8	<p>Etablis</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Hauteur du sol au plan du travail : 850 mm ● Dimensions du plan de travail : L x l : 2000 x 800 mm ● Epaisseur du plan de travail : 40 mm ● Plateau du plan de travail en bois rouge ou hêtre massif ● Pieds en tube acier carré 50 x 50 x 2 mm ● Traverses en tube acier carré 50 x 50 x 2 mm ● Raidisseurs en tube acier rectangulaire 50 x 30 x 2 mm ● 4 goussets en tôle de 4 mm d'épaisseur (sur les coins) ● Traverse pieds avant en tube acier diamètre 35x1,5 mm ● Embouts (bouchons) en plastique ● Peinture métallique de couleur : Bleu 	<p>Marque :</p> <p>Référence:</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées :</p>	
9	<p>Armoire forte blindée</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Fermeture à serrure à clés ● 10 broches de verrouillage au minimum ● Largeur hors tout : 100 cm au minimum ● Profondeur hors tout : 45 cm au minimum ● Hauteur hors tout : 195 cm au minimum ● Nombre d'étagères : 5 au minimum ● Epaisseur de la tôle : 2 mm au minimum 	<p>Marque :</p> <p>Référence:</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées :</p>	
10	<p>Servante d'atelier type FACOM ROLL.6M3PG métal, ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Matière principale : Métal ● Largeur : 55 cm au minimum ● Hauteur : 115 cm au minimum 	<p>Marque :</p> <p>Référence:</p> <p>Caractéristiques des fournitures proposées :</p>	



HJ

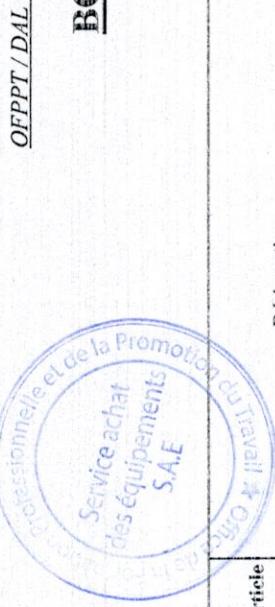
8

	<ul style="list-style-type: none">● Longueur : 80 cm au minimum● 6 TIROIRS<ul style="list-style-type: none">- 3 tiroirs H.60mm au minimum- 2 tiroirs H.120mm au minimum- 1 tiroir H.190mm au minimum● 4 roues diam 125 - 2 pivotantes (dont 1 avec frein) et 2 fixes <p>Livré avec</p> <ul style="list-style-type: none">- Verrouillage centralisé positionné sur le côté (livré avec 2 clés dont 1 articulé)- Plan de travail en polypropylène chargé fibre		
--	---	--	--



AI

48



BORDEAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Lot n°3 : EQUIPEMENT MECANIQUE D'ATELIER

Article	Désignation	Unité	(1) Quantité	(2) Prix unitaire HT/HDD/HTVA	(3) Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	(4) Droits de Douanes sur (3)	(5) Prix total Hors TVA (5) = (3)+(4)	(6) TVA Appliquée sur (5)	(7) Montant TTC (7) = (5)+(6)
				En Chiffres					
1	Affûteuse Universelle	U	1						
2	Touret à meuler sur socle	U	2						
3	Touret à meuler lapidaire sur socle	U	2						
4	Perceuse sensible d'établi	U	2						
5	Perceuse à colonne	U	2						
6	Scie mécanique à ruban horizontale	U	2						
7	Presse hydraulique manuelle	U	2						
8	Etablis	U	8						
9	Armoire forte blindée	U	4						
10	Servante d'atelier type FACOM ROLL.6M3PG métal, ou équivalent	U	4						
MONTANT TOTAL =			

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

(1) : Quantité demandée

(2) : Prix unitaire HT/HDD/HTVA y compris tous les frais et faux frais

(3) : Prix total HDD/HTVA y compris tous les frais et faux frais (3) = (2 x 1)

(4) : Droits de douanes / Hors TVA à l'importation sur le prix total HT/ HDD/HTVA y compris tous les frais et faux frais (3);

(5) : Montant total Hors TVA (5) = (3) + (4)

(6) : TVA appliquée sur le montant total (5)

(7) : Le montant TTC (7) = (5) + (6).

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation Professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet

17

**Annexe (4) : Spécifications techniques des
fournitures proposées par le concurrent pour le
lot n°4 :**

OUTILLAGE DE FABRICATION MECANIQUE



Lot n° 4 : OUTILLAGE DE FABRICATION MECANIQUE

- **N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire>> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.**
- **Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.**
- **Les colonnes « Désignations et caractéristiques techniques » et « Appréciation de l'administration > ne doivent pas être renseignées ou modifiées.**
- **Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.**
- **Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités ,..... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».**

ITEM	DESIGNATION	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	JEU D'ALÉSOIRS POUR BUSE DE CHALUMEAU Marque : Référence : - 12 alésoirs minimum en carbures de tungstène.	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
2	BÉDANE DE MÉCANICIEN Marque : Référence : - Tranchant de 10mm - Longueur 200mm minimum	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
3	BURIN DE MÉCANICIEN Marque : Référence : - Taillant de 20mm - Longueur 200mm minimum	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
4	CARDE À LIMES Marque : Référence : - Planchette de 180 x 45 mm minimum.	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
5	LIME CARRÉE 1/2 DOUCE-EMMANCHÉE Marque : Référence : - Longueur 200mm minimum	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
6	LIME RONDE-1/2 DOUCE-EMMANCHÉE Marque : Référence : - Longueur 200mm minimum	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
7	MONTURE DE SCIE À MÉTAUX, EXTENSIBLE Marque : Référence : - Longueur 300mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	



HS

8	JEU DE LAMES DE SCIE À MAIN EN HSS Marque : Référence : Composé de : - 100 lames 10 dents au cm - 100 lames 12 dents au cm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
9	PINCE-ÉTAU À SERRAGE AUTOMATIQUE Marque : Référence : - Capacité 70mm minimum - Longueur 220mm minimum	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
10	PINCE MULTIPRISES Marque : Référence : - Capacité maxi : \geq 50 mm. - Longueur 220mm minimum	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
11	POINTEAU DE MÉCANICIEN Marque : Référence : - Diamètre Ø 8 mm - Longueur 90mm minimum	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
12	POINTEAU DE MÉCANICIEN Marque : Référence : - Diamètre Ø 12 mm - Longueur 120mm minimum	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
13	LIME 1/2 RONDE -1/2 DOUCE –EMMANCHÉE Marque : Référence : - Longueur 300mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
14	LIME PLATE-BATARDE-EMMANCHÉE Marque : Référence : - Longueur 300mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
15	LIME RONDE DEMI-DOUCE EMMANCHÉE Marque : Référence : - Longueur 300mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
16	LIME 1/2 RONDE-BATARDE- EMMANCHÉE Marque : Référence : - Longueur 300mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
17	LIME RONDE DEMI - DOUCE Marque : Référence : - Ø 6 - Longueur 200mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	



18	LIME RONDE BATARDE Marque : Référence : - Ø 8 - Longueur 200mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
19	SERRE-JOINT DE TYPE PRESSE EN C EN ACIER BLANC Marque : Référence : Serrage: 60 mm profondeur: 55 mm, diamètre vis: 12 mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
20	Pince porte électrode à vissage Intensité maxi: 250 A	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
21	Pince porte-électrode à vissage Pas à droite, intensité maxi 400 A	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
22	Brosse métallique circulaire compatible avec la meuleuse d'angle	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
23	JEU DE CLÉS À GRIFFES Marque : Référence : Composé de : - Une Clé à griffe Long. 600 mm - Mâch. 60 mm - Une Clé à griffe Long. 1200 mm - Mâch. 140 mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
24	CASQUE DE SOUDEUR EN POLYESTER ARMÉ. Marque : Référence : - Muni des cliquets et porte cliquets nécessaires pour à la fixation du masque.	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
25	COFFRET DES CLÉS À DOUILLES Marque : Référence : Composition : 16 douilles minimum de 8 à 24. Cliquet réversible Rallonges Cardan Poignée coulissante	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
26	GANT DE SOUDAGE CUIR Marque : Référence : - 5 doigts grands manchette.	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	



27	GUÊTRE DE SOUDEUR EN CUIR Marque : Référence : - Protection chaussures et bas de pantalon.	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
28	TABLIER DE SOUDEUR EN CUIR Marque : Référence : - Protection de face des vêtements au niveau de torse et des jambes.	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
29	MARTEAU À MAIN (RIVOIR) Marque : Référence : - Poids ≥ 1000 g - Manche en bois dur.	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
30	CAGOULE DE SOUDURE DE SOUDEUR EN POLYESTER ARMÉ Marque : Référence : - Livré avec 25 jeux de verre teinte calibre 10,11 et 12 et verre blanc.	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
31	LUNETTES DE SOUDAGE TEINTÉES (CHALUMEAUX) Marque : Référence :	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
32	COMPAS À SECTEUR Marque : Référence : - Ouverture ≥ 250mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
33	COMPAS À VERGE - SANS VERNIER Marque : Référence : - Ouverture 500mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
34	EQUERRE À CHAPEAU DE MÉCANICIEN Marque : Référence : - Longueur 300mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
35	EQUERRE SIMPLE DE MÉCANICIEN Marque : Référence : - Précision 1/20ème - Longueur 500mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
36	POINTE À TRACER Marque : Référence : - Longueur : 230mm mini	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
37	CLÉ À MOLETTE Marque : Référence : - Ouverture 45 mm minimum	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	



38	RÈGLE MILLIMÉTRÉ-1/2 RIGIDE-INOX Marque : Référence : -Longueur 500mm mini	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
39	Etau d'établi à mors parallèles tout acier trempé Mors de serrage en acier, interchangeables Mâchoires à tubes Ouverture : 170 mm au minimum Longueur des mors : 150 mm au minimum	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	





BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Lot n° 4 : OUTILLAGE DE FABRICATION MECANIQUE

Article	Désignation	(1) Quantité Unité	(2) Prix unitaire HT/HDD/HTVA En Chiffres	(3) Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	(4) Droits de Douanes sur (3)	(5) Prix total Hors TVA (5) = (3)+(4)	(6) TVA Appliquée sur (5)	(7) Montant TTC (7) = (5)+(6)
1	JEU D'ALÉSOIRS POUR BUSE DE CHALUMEAU	U 2						
2	BÉDANE DE MÉCANICIEN	U 10						
3	BURIN DE MÉCANICIEN	U 10						
4	CARDE À LIMES	U 5						
5	LIME CARRÉE 1/2 DOUCE-EMMANCHÉE	U 30						
6	LIME RONDE-1/2 DOUCE-EMMANCHÉE	U 30						
7	MONTURE DE SCIE À MÉTAUX, EXTENSIBLE	U 30						
8	JEU DE LAMES DE SCIE À MAIN EN HSS	U 1						
9	PINCE-ÉTAU À SERRAGE AUTOMATIQUE	U 10						
10	PINCE MULTIPRISES	U 4						
11	POINTEAU DE MÉCANICIEN	U 10						
12	POINTEAU DE MÉCANICIEN	U 10						
13	LIME 1/2 RONDE -1/2 DOUCE -EMMANCHÉE	U 25						
14	LIME PLATE-BATARDE-EMMANCHÉE	U 25						
15	LIME RONDE DEMI-DOUCE EMMANCHÉE	U 25						
16	LIME 1/2 RONDE-BATARDE- EMMANCHÉE	U 25						
17	LIME RONDE DEMI - DOUCE	U 5						
18	LIME RONDE BATARDE	U 5						
19	SERRE-JOINT DE TYPE PRESSE EN C EN ACIER BLANC	U 5						
20	Pince porte électrode à vissage	U 10						
21	Pince porte électrode à vissage	U 10						
22	Brosse métallique circulaire compatible avec la meuleuse d'angle	U 10						
23	JEU DE CLÉS À GRIFFES	U 1						
24	CASQUE DE SOUDEUR EN POLYESTER ARMÉ.	U 25						
25	COFRET DES CLÉS À DOUILLES	U 1						
26	GANT DE SOUDAGE CUIR	U 25						
27	GUÊTRÉ DE SOUDEUR EN CUIR	U 25						

28	TABLEIR DE SOUDEUR EN CUIR	U	25					
29	MARTEAU À MAIN (RIVOIR)	U	4					
30	CAGOULE DE SOUDURE DE SOUDEUR EN POLYESTER ARMÉ	U	30					
31	LUNETTES DE SOUDAGE TEINTÉES (CHALUMEAUX)	U	30					
32	COMPAS À SECTEUR	U	2					
33	COMPAS À VERGE - SANS VERNIER	U	2					
34	EQUERRE À CHAPEAU DE MÉCANICIEN	U	2					
35	EQUERRE SIMPLE DE MÉCANICIEN	U	2					
36	POINTE À TRACER	U	10					
37	CLÉ À MOLETTE	U	2					
38	RÈGLE MILLIMÈTRE 1/2 RIGIDE INOX	U	4					
39	Etau d'établî à mors parallèles tout acier trempé	U	12					
MONTANT TOTAL =				(E)

- (1) : Quantité demandée
 (2) : Prix unitaire HT/HDD/HTVA y compris tous les frais et faux frais
 (3) : Prix total HDD/HTVA y compris tous les frais et faux frais $(3) = (2 \times 1)$
 (4) : Droits de douanes / Hors TVA à l'importation sur le prix total HT/ HDD/HTVA y compris tous les frais et faux frais (3);
 (5) Montant total Hors TVA $(5) = (3) + (4)$
 (6) TVA appliquée sur le montant total (5)
 (7) Le montant TTC $(7) = (5) + (6)$

Fait à le



Signature et cachet du concurrent

TH